

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 31 août 2007, à 19 h, en salle du Conseil, a eu lieu la réunion mensuelle du Conseil Municipal.

• Points sur les travaux et études en cours :

- ❖ Garage communal. Les fournitures nécessaires pour la charpente sont en place sur le chantier ; celle-ci sera préparée et assemblée au sol et ensuite mise en place par une entreprise spécialisée.
- ❖ Chemin de la Pisciculture. Négociation avec le Conseil Général pour l'obtention de la subvention au titre du Contrat Local de Développement et de la voirie des communes ; reprise du dossier descriptif et estimatif des travaux par le cabinet GEOVAL en fonction des paramètres d'éligibilité au CLD.
- ❖ Déviation sud de Malauzat. Un point global doit être fait avec la Direction des routes début septembre afin de déterminer la date probable de lancement des travaux.
- ❖ Signalisation routière. Fin juillet, une consultation d'entreprises a été lancée ainsi qu'une demande d'aide au Conseil Général au titre des amendes de police ; les travaux débiteront après accord de subvention.

• Points soumis à délibération du Conseil :

- ❖ La société SEMERAP chargée de l'entretien du réseau d'eau potable de Saint-Genès Les Moulins Blancs et du réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de l'ensemble de la commune, propose deux nouveaux contrats renouvelables d'année en année. Le Maire est autorisé à signer ces contrats pour un montant annuel de 3 735 € pour le réseau d'eau potable et de 4 209 € pour le réseau d'assainissement.
- ❖ La société EUROVIA ayant apporté des précisions sur les points relevés litigieux lors de la séance du 29 juin, le Conseil approuve son projet de réhabilitation des carrières en fin d'exploitation. Ce site se verra restituer une vocation naturelle et écologique.
- ❖ Le Conseil approuve la proposition du Maire de relever de 1% les tarifs publics relevant de la compétence communale. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'un repas fixe à la cantine scolaire passera de 4,04 € à 4,08€. En ce qui concerne le coût du mètre cube d'eau à Saint-Genès Les Moulins Blancs, il est relevé de 2%, soit 0,55 € le mètre cube.
- ❖ La ville de Riom, bénéficiaire d'un legs privé, propose de revendre en priorité à la commune de Malauzat, aux conditions fixées par les Domaines, des parcelles de terrain sises en zone classée « Zone Naturelle » dans le nouveau PLU communal. Ce sont six parcelles pour une surface totale de 9,5 hectares et un coût de 65 446 €. Le Conseil autorise le Maire à confirmer ces acquisitions foncières auprès de la ville de Riom et à solliciter l'EPF/SMAF pour procéder aux acquisitions de ces parcelles et à en définir le mode d'entretien.
- ❖ Lotissement Champ des Granges, le mauvais état de la tête des candélabres nécessite leur remplacement. En concertation avec le SIEG, l'ensemble des 24 têtes seront changées prochainement. Le Conseil autorise la signature du marché pour un coût de 10 132 € restant à la charge de la commune après participation du SIEG.
- ❖ Le Conseil approuve les adhésions de la Région Auvergne et de la Communauté de communes « Cœur de Combrailles » à l'EPF/SMAF, ainsi que la modification des statuts de Riom Communauté étendant sa compétence habitat et cadre de vie, pour les logements destinés aux personnes en grande difficulté.
- ❖ Suite à l'étude financée par Riom Communauté pour la réalisation d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés sur le territoire communautaire, le Conseil Municipal entérine la validation par le Conseil communautaire du 29 juin 2007, de la phase pré opérationnelle de cette étude définissant la typologie d'habitat correspondant aux modes de vie des familles et l'engagement de la mise en place des actions nécessaires à la réalisation des projets pour les familles des gens du voyage sur le principe que toutes les communes en accueillent (aires d'accueil, terrain familial, habitat adapté ou banalisé).
- ❖ Le maire est autorisé à signer, une convention avec le Conseil Général concernant le renouvellement de l'adhésion de notre commune au Fond d'Aide Local aux Jeunes de Riom, ainsi que les contrats ou conventions nécessaires au recrutement d'animateurs pour le Centre de Loisirs Communal à la prochaine rentrée scolaire.

• Autres points portés à connaissance du Conseil :

- ❖ Le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Communes de la Plaine de Riom est disponible en mairie.
- ❖ Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes limitrophes d'Enval, Sayat et Châteaugay ont été arrêtés et sont disponibles en mairie.